



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le lundi 28 décembre 2020 à 19h30**

**à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Vincent Meloche, Yves Métras et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : Monsieur le conseiller Sébastien Rémillard

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.*

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 362 900\$ qui sera réalisé le 28 décembre 2020
3. Clôture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 362 900\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 NOVEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Franklin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 362 900 \$ qui a été réalisé le 24 novembre 2020, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt #	Pour le montant de \$
386	362 900 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;  
**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 386, la Municipalité de Franklin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. Les billets sont datés du 24 novembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	15 300 \$	
2022	15 600 \$	
2023	15 800 \$	
2024	16 200 \$	
2025	16 400 \$	(à payer en 2025)

396-12-2020

397-12-2020



No de résolution  
ou annotation

398-12-2020

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2025	283 600 \$	(à renouveler)
------	------------	----------------

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 386 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 novembre), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. CLÔTURE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc-André Laberge

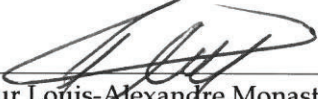
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h40.


ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 28 décembre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

  
Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier